



DEMANDE DE DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

(A remplir par l'organisateur de la manifestation et à imprimer en recto/verso)

Conformément à la réglementation en vigueur, tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association de sécurité civile prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

Cette demande doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans ce document. Pour cela, ce dernier doit fournir les éléments suivants :

Organisme demandeur	
Raison :	
Adresse :	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable :	
Fax :	
Mail :	
Représenté par :	
Fonction :	
Représenté légalement par :	
Fonction :	
Caractéristiques de la manifestation	
Nom :	
Activité/Type :	
Date(s) :	
Horaires :	
Nom du contact sur place :	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable :	
Fonction de ce contact :	
Adresse de la manifestation :	
Circuit :	Oui <input type="checkbox"/>
	Non <input type="checkbox"/>
	Si oui : Ouvert <input type="checkbox"/>
	Fermé <input type="checkbox"/>
Superficie :	
Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :	
Risques particuliers :	

.../...

